



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-166

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire / Service juridique

71-2021-10-13-00003 - Arrêté subdélégation signature ordonnateur
secondaire délégué du DDT à ses collaborateurs (4 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de
Saône-et-Loire

71-2021-10-13-00003



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Direction
Service Mission Juridique et Cabinet
Tél : 03 85 21 29 00
ddt-dir-cab-mj@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N° portant subdélégation de signature relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué du DDT à ses collaborateurs

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants,

Vu l'arrêté n° 71-2021-04-09-00001 du 9 avril 2021 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour gérer les crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (ex « fonds Barnier ») et procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,

37 boulevard Henri Dunant – CS 80140
71040 MÂCON Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

1/4

- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207.
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Bénédicte CRETIN Directrice adjointe

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- Mme Cécile DEDIENNE Chef du Service Habitat Construction
- M. Laurent CHARASSE Chef du Service Économie Agricole
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- Mme Clémence MEYRUEY Chef du Service Environnement
- M. Marc COMAIRAS Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- Mme Bernadette FOURNIER Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- M. Jean-Dominique BALLAND Adjoint au chef du Service Habitat Construction
- M. Philippe ROBIN Adjoint au chef du Service Économie Agricole
- M. Mathias MONZIE Adjoint au chef du Service Urbanisme et Appui aux Territoires
- M. Bernard GAESSLER Adjoint au chef du Service Environnement
- Mme Sylvie BARNEL Chef de l'unité Milieux naturels et Biodiversité
- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Sandrine MAGNIEN Chef de l'unité Logement public et Politiques de l'habitat

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les actes d'engagement d'un montant inférieur à 5 000 € pour les BOP 113, 135, 149, 181 et 207,
- les actes d'engagement d'un montant inférieur à 20 000 € pour les BOP 206 et 215,
- les actes d'engagement d'un montant inférieur à 20 000 € pour le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) du BOP 135
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Demeurent réservés à la signature de la Directrice adjointe :

- Pour les BOP 113, 135, 149, 181 et 207 : les engagements d'un montant supérieur à 5 000 €
- Pour les BOP 206, 215 et le Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) : les engagements d'un montant supérieur à 20 000 €

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrice VAYER, Mme Alice MAITRE, instructeurs au titre du logement social au sein du Service Habitat Construction, pour valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans l'application informatique Galion interfacée avec le système d'information financière de l'État (Chorus) :

- les engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- les demandes de paiements,
- les ordres de recouvrer afférents.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- | | |
|-----------------------------|---|
| - M. Lionel PARET | Chef de l'unité Éducation Routière |
| - Mme Catherine GOUBY | Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain |
| - Mme Marie-Hélène LACRAMPE | Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière |

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

Article 5 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de la notification aux bénéficiaires et de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon, le **13 OCT. 2021**

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Jean-Pierre Goron